

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 15 (1923)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Mouvement syndical international

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

blanchissage et à l'appréture des filatures de coton; 52 heures par semaine jusqu'à fin 1923 pour l'industrie du lin, y compris le tissage de tuyaux et la fabrication de ficelle; 52 heures par semaine jusqu'à fin juin 1923 pour la fabrication du tressage et chapeaux, y compris le blanchissage et la teinturerie travaillant pour cette industrie; 52 heures par semaine jusqu'à fin juin 1923 pour la fabrication de chapeaux et de casquettes, y compris le personnel occupé à la garniture; 52 heures par semaine jusqu'à fin 1923 pour l'industrie du savon, ainsi que pour la fabrication de bougies en stéarine et en parafine.

Vraiment, le Département fédéral de l'économie publique ne fait pas un usage modeste de la « compétence » que lui a délégué le Conseil fédéral. Il accueille avec le plus grand empressement les désirs du patronat et leur permet, pour simplifier les choses, de prolonger la durée du travail pour toute l'année. Qu'en disent les 200,000 signataires du référendum?



## Dans l'Internationale

**Fédération syndicale internationale.** Conjointement au congrès mondial de la paix, le comité de la F.S.I. a tenu une séance à La Haye du 7 au 9 décembre 1922. Le comité discuta la résolution à soumettre au congrès de la paix et entendit le rapport sur l'activité des secrétaires depuis le congrès de Rome. Il discuta en outre le rapport financier. Il ressort du compte-rendu sur l'action de secours en faveur des Russes qu'une certaine quantité de médicaments a été expédiée en Géorgie et qu'actuellement un stock de vêtements achetés et une somme restant des souscriptions attendent encore d'être employés. La question du renouvellement et du complément des secrétaires fut réglée de telle sorte que *Sassenbach* (Allemagne) est élu à l'unanimité comme troisième secrétaire, et *Brown* (Grande-Bretagne) comme secrétaire auxiliaire. Au cours de la discussion sur les relations de la F.S.I. avec l'Union internationale des coopératives on exprima le vœu que les rapports entre les deux organisations deviennent plus étroits; une décision ne fut pas prise. On discuta ensuite les relations avec les Internationales de Vienne et de Londres. Un rapport détaillé fut présenté sur les conséquences du mouvement fasciste pour les syndicats italiens. Les efforts faits pour créer une Internationale des instituteurs n'ont eu que peu de succès jusqu'ici, cependant le bureau reçut les pleins pouvoirs nécessaires pour continuer les démarches qui lui sembleront appropriées.

Les 8, 9 et 17 janvier, le bureau de l'Internationale s'est réuni à nouveau pour prendre position au sujet de l'occupation de la Ruhr. Les organisations affiliées ont reçu des instructions détaillées; le bureau se réunira le 26 janvier pour entendre les réponses reçues et prendre les décisions qui en découlent.

Au cours de ces séances, le bureau a pris d'autres décisions concernant diverses questions: D'abord, après entente avec le gouvernement de Moscou, il sera possible d'envoyer prochainement une mission dans la Géorgie pour y secourir les affamés au moyen du reliquat des sommes reçues par les organisations syndicales en faveur de la Russie.

D'autre part, à la veille du congrès de la Haye, les comités exécutifs de l'Internationale syndicale et de l'Alliance coopérative internationale s'étaient réunis pour examiner les moyens d'arriver à une action des deux organismes.

Il avait été décidé de créer une commission chargée de dresser le programme d'action. Cette commission sera composée des camarades May et Poisson pour les coopératives; Oudegeest et Mertens pour les syndicats.

Le bureau a pris acte de l'invitation adressée par les organisations syndicales du Mexique, qui sont à la veille d'adhérer à l'Internationale d'Amsterdam, mais expriment auparavant le désir de faire visiter leur pays par les leaders du mouvement syndical d'Europe. La délégation proposée comprendrait le bureau de l'Internationale syndicale et les secrétaires des plus grandes fédérations professionnelles internationales.



## Mouvement syndical international

**Allemagne.** Une nouvelle période a commencé avec le 1er janvier 1923 pour l'histoire du mouvement des ouvriers du bâtiment allemand. A cette date, les décisions du congrès fédératif de Leipzig du mois de mai 1922, selon lesquelles *l'Union allemande du bâtiment* sera désormais l'organisation syndicale des ouvriers du bâtiment de l'Allemagne, sont entrées en vigueur.

L'union allemande du bâtiment réunit les différents groupes professionnels des ouvriers du bâtiment allemand. Les statuts accordent aux membres de l'Union le droit de créer des groupes professionnels locaux pour sauvegarder et entretenir les particularités de leur branche; ces groupes formeront pour tout l'Empire une fédération professionnelle qui se joindra, au sein de l'Union, en un groupe professionnel national. Les fédérations professionnelles sont par conséquent les organes de la vie syndicale dans l'Union du bâtiment.

Cependant l'Union du bâtiment ne forme pas une organisation entièrement unie de tous les ouvriers occupés dans les professions du bâtiment. Il est vrai que le groupe des architectes et des techniciens qui s'est joint à l'Union des fonctionnaires et employés techniques est favorable à la pensée d'une fusion, mais en considération de l'organisation qui a été créée il n'y a que peu de temps, il a renoncé pour le moment à s'unir à elle. La fédération des ouvriers de fabriques a refusé énergiquement la séparation des ouvriers de la pierre, de l'argile, des tuilleries et de la pierre artificielle qui lui appartiennent. Les charpentiers n'ont de même pas encore donné leur adhésion. Les asphalteurs et les couvreurs, eux aussi, ne se sont pas joints à l'Union; par contre, les verriers et les potiers ont décidé leur adhésion. Nous souhaitons que l'Union allemande du bâtiment puisse effectuer un travail utile et fructueux au service de la libération de la classe ouvrière.

**Norvège.** Le congrès de l'Union syndicale norvégienne qui aura lieu au mois de février de cette année devra prendre entre autres position à l'égard de la question des relations internationales. Le comité n'a pas pu s'entendre sur une proposition unanime, il soumet au congrès trois motions différentes.

La première résolution, présentée par trois membres du comité, ne peut pas recommander l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge.

La seconde, proposée par cinq membres du comité, veut approuver la démission de la Fédération syndicale d'Amsterdam et cesser immédiatement le paiement des cotisations. Elle veut cependant encore renvoyer l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge jusqu'à ce que la crise au sein du parti communiste ouvrier de la Norvège soit éclaircie.

La troisième résolution, signée par huit membres du comité, propose la nomination d'une commission

chargée d'examiner la question; la décision sur la démission de l'Internationale d'Amsterdam doit pourtant être considérée comme définitive. La commission doit examiner les conséquences qui résulteraient d'une adhésion éventuelle à l'Internationale syndicale rouge dans les relations des fédérations adhérentes avec les fédérations professionnelles des autres pays, ainsi que sur le travail commun futur des fédérations réunies dans l'Union syndicale. Aussitôt que le rapport de cette commission sera terminé, la question de l'adhésion sera décidée par une votation générale des membres.



## Voyage d'étude en Allemagne pour les fonctionnaires du parti et des syndicats

En exécution d'une décision de la seconde conférence d'éducation à Bruxelles, la commission suisse d'éducation a décidé en principe d'organiser un voyage d'étude en Allemagne pour les fonctionnaires du parti et des syndicats. Le but de ce voyage est de permettre aux participants d'examiner la situation économique, syndicale et politique de l'Allemagne. On a par conséquent l'intention de visiter entre autres les lieux de production typiques, d'introduire les participants dans l'organisation syndicale de ces entreprises et de leur faire connaître l'œuvre d'éducation des fédérations.

Ce voyage est prévu pour le mois de mai 1923; il y aura un arrêt de 3 à 4 jours à Berlin, de 3 à 4 jours dans la Ruhr et de 3 jours à Francfort. Les frais comparent pour cette durée de voyage de 13 à 14 jours 140 francs pour chaque participant. Le nombre des participants est restreint pour le moment à 60, si les circonstances le permettent, il pourra être plus élevé. On prévoit pour le paiement des frais le versement par acompte au chèque postal de la commission suisse d'éducation III/25.26. S'adresser pour tout renseignement au secrétariat de la Commission suisse d'éducation ouvrière, Berne, Monbijoustrasse, 61.



## Bibliographie

*Les « cahiers » de la commission syndicale de Belgique.* Nos amis belges publient sous ce titre une série de brochures destinées avant tout aux militants des organisations syndicales. Le numéro 1, septembre 1922, contient une excellente étude de J. Boudas, secrétaire adjoint de la commission syndicale, sur « l'intervention de la commission syndicale dans les grèves et lock-outs ». Le numéro 2, décembre 1922, est consacré au « Sursalaire et les allocations familiales », dû également à la plume du camarade J. Boudas. Très bien écrite et abondamment documentée, nous ne doutons pas que de telles publications soient extrêmement utiles aux militants dont la responsabilité est si grande dans l'action de tous les jours.

*Pour tous ceux qui s'occupent des questions russes.* Il est souvent difficile de trouver une documentation assez complète sur la mystérieuse Russie des soviets, mais, d'autre part, le développement des relations avec ce pays, que la conférence de Lausanne vient encore de souligner, augmente l'intérêt des études sur les questions relatives à l'industrie et au travail en Russie. Les tentatives de négociations et de relations commer-

ciales avec la Russie des soviets se poursuivent dans plusieurs Etats, et le rapport sur l'organisation industrielle de la Russie, publié en 1922 par le Bureau international du travail, a suscité partout un vif intérêt. Faisant suite à cette publication, le bureau vient de publier aussi une «bibliographie des questions ouvrières et sociales dans la Russie des soviets», qui constituera une aide précieuse pour tous ceux qui s'occupent de ces questions.

Le volume (de 174 pages en 8°) est composé de deux parties. La première est consacrée aux livres et brochures relatifs à la Russie, parus en Russie et à l'étranger; la seconde énumère les principales publications périodiques.

Le volume présente un intérêt particulier, étant donné qu'il ne se borne pas seulement à donner les titres des ouvrages en caractères russes, mais qu'il fait suivre les plus importants d'une courte analyse en français de leur contenu. Les seuls périodiques du parti communiste en Russie sont au nombre d'environ 600; la bibliographie en question se limite, on le comprend, à l'indication des plus importantes de ces publications, en ne retenant, par exemple, que celles qui émanent des organes centraux du gouvernement, des syndicats ouvriers.

La bibliographie des questions ouvrières et sociales dans la Russie des soviets pourra être consultée comme instrument de travail de premier ordre, par tous ceux qui désirent se rendre compte de l'état de choses existant actuellement en Russie, au point de vue économique, politique et social.

(Communication  
du Bureau international du travail.)



## Situation du chômage à fin décembre 1922

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	1,790	2,363	536
Vêtement et cuir . . .	725	73	258
Bâtiment et peinture . . .	10,319	334	2,793
Bois et verre . . . .	1,333	52	582
Textile . . . .	3,928	7,852	2,323
Arts graphiques et papier . .	758	75	238
Métallurgie, électricité . .	7,192	5,236	3,437
Horlogerie, bijouterie . .	6,537	2,478	4,039
Commerce . . . .	2,913	24	1,350
Hôtels, cafés, pensions . .	969	—	90
Autres professions . . . .	4,306	1,320	803
Personnel sans connaiss. prof.	12,693	622	4,971
Total pour la Suisse	53,463	20,429	21,420
Total octobre 1922 . . .	48,218	21,585	16,581
» août 1922 . . .	51,789	25,538	16,467
» juin 1922 . . .	59,456	30,629	23,242
» avril 1922 . . .	81,868	39,249	41,013
» février 1922 . . .	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921 . . .	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921 . . .	74,238	59,835	39,072
» août 1921 . . .	63,182	74,309	33,782
» juin 1921 . . .	54,650	80,037	31,276
» avril 1921 . . .	47,949	95,374	27,280
» février 1921 . . .	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920 . . .	17,623	47,636	6,045